Envoyé en préfecture le 17/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 022-212203756-20260313-D2026_11-DE

RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
COMMUNE DE TRESSIGNAUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 MARS 2026

N° D2026-11

L'an deux mille vingt-six, le 13 mars, à dix-neuf heures**, le Conseil Municipal de Tressignaux,** après convocation légale du 10 mars 2026, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire en mairie de Tressignaux, sous la présidence de **Monsieur Jean-Luc GUÉGAN, Maire.**
Présents : GUÉGAN Jean-Luc, JOUSSE Fabien, CADIO Thierry, BLOUIN Xavier, GAUDIN Marie-Rose, LE CALVEZ Marie-Madeleine, LUCAS Roland, AOUNE Horida, PUILLE Maryse, BOYELDIEU Virginie
Absents excusés : 0
Nombre de conseillers en exercice : 13 **Nombre de présents : 10** **Procuration : 0**
Secrétaire de séance : AOUNE Horida

APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JANVIER 2026

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-15,
Vu le projet de procès-verbal,

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal, qui s'est tenue le 26 janvier 2026, a été établi par la Secrétaire de séance désignée en la personne de AOUNE Horida.
Il convient à ce titre que les membres du Conseil le valident ou demandent à le modifier.

Entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré, le conseil municipal valide le procès-verbal du conseil municipal du 26 janvier 2026.

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSENTION

Délibération adoptée à l'unanimité des membres présents.

MAIRIE DE TRESSIGNAUX 22290 CÔTES D'ARMOR

Le Maire
Jean-Luc GUÉGAN